

1. Subventions de recherche régulières FEB et FAC

Objectifs des subventions

- Supporter la recherche et la formation en sciences dentaires.
- Promouvoir le développement des connaissances en sciences dentaires.
- **Si le projet est soumis au FAC**, la recherche doit être reliée à la chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Admissibilité

- Professeurs réguliers de la FMD de l'UL, comme demandeur ou codemandeur principal, pour réaliser un projet de recherche.
- Participation obligatoire d'un étudiant inscrit dans un programme en médecine dentaire, au 1^{er} ou au 2^e cycle, au projet de recherche.
- **Si le projet est soumis au FAC**, le professeur ou l'étudiant doit être rattaché au programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Objectifs du projet de recherche

- Contribuer à l'avancement des connaissances en sciences dentaires. ou
- Améliorer la santé buccodentaire ou la pratique dentaire dans l'Est du Québec. ou
- S'inscrire dans le plan de développement de la recherche de la Faculté.

Exemples de projets de recherche admissibles

- Projet ayant pour but de vérifier une hypothèse.
- Projet de type exploratoire (cueillette de données préliminaires) en vue de développer un projet plus élaboré.
- Projet permettant la réalisation d'un projet de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires.

Montant

- **6 000 \$** maximum par projet.
- Lorsque le projet de recherche est associé à l'essai d'un étudiant inscrit au programme de chirurgie buccale et maxillo-faciale, le montant maximal est de **4 000 \$** si ce dernier a obtenu une aide du Soutien aux activités de maîtrise (annexe 1).

Date limite pour déposer une demande

Les demandes de subvention doivent être acheminées par courrier électronique au plus tard le **3 janvier 2024, 23h59** à cycles-superieurs@fmd.ulaval.ca.

La date de réception du courriel fera foi de toutes les signatures impliquées et sera la date de participation au concours. Les résultats du concours seront annoncés à la mi-février 2024.



2. Subventions d'aide au démarrage en recherche

Objectifs de la subvention

- Favoriser le développement de la recherche chez les nouveaux professeurs.
- Supporter la recherche et la formation en sciences dentaires.
- Promouvoir le développement des connaissances en sciences dentaires.
- Permettre l'initiation d'activité en recherche chez les nouveaux professeurs.

Admissibilité

- Cette subvention est réservée aux professeurs réguliers de la FMD dont la date d'entrée en fonction est de moins de 3 ans.
- N'avoir jamais reçu de subvention d'aide au démarrage du FEB.
- Le nouveau professeur peut seulement faire une demande durant les trois premières années de son entrée en fonction à la Faculté de médecine dentaire à ce programme d'aide au démarrage.

Objectifs du projet de recherche

- Contribuer à l'avancement des connaissances en sciences dentaires.
- Améliorer la santé buccodentaire ou la pratique dentaire dans l'Est du Québec.
- S'inscrire dans le plan de développement de la recherche de la Faculté.

Exemples de projets de recherche admissibles

- Projet ayant pour but de vérifier une hypothèse.
- Projet de type exploratoire (cueillette de données préliminaires) en vue de développer un projet plus élaboré.
- Projet permettant la réalisation d'un projet de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires.

Montant

- **8 000 \$** maximum par projet**

Date limite pour déposer une demande

Les demandes de subvention peuvent être déposées **en tout temps** et doivent être acheminées par courrier électronique à cycles-superieurs@fmd.ulaval.ca.

* **Les projets non subventionnés d'aide au démarrage du FEB seront, après révision budgétaire, analysés au programme régulier de recherche du FEB.



3. Aide au développement de projets de recherche stratégiques

Objectifs des subventions

- Supporter la recherche et la formation en **sciences dentaires cliniques et les maladies rares**.
- Promouvoir le développement des connaissances en sciences dentaires.
- **Si le projet est soumis au FAC**, la recherche doit être reliée à la chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Admissibilité

- Professeurs réguliers de la FMD de l'UL, comme demandeur ou codemandeur principal, pour réaliser un projet de recherche.
- Participation obligatoire d'un étudiant inscrit dans un programme en médecine dentaire, au 1^{er} ou au 2^e cycle, au projet de recherche.
- **Si le projet est soumis au FAC**, le professeur ou l'étudiant doit être rattaché au programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Objectifs du projet de recherche

- Contribuer à l'avancement des connaissances en sciences dentaires cliniques et les maladies rares.
- Améliorer la santé buccodentaire ou la pratique dentaire dans l'Est du Québec.
- S'inscrire dans le plan de développement de la recherche de la Faculté.

Exemples de projets de recherche admissibles

- Projet ayant pour but de vérifier une hypothèse.
- Projet de type exploratoire (cueillette de données préliminaires) en vue de développer un projet plus élaboré.
- Projet permettant la réalisation d'un projet de recherche dans le cadre de la maîtrise en sciences dentaires.

Montant

- **6 000 \$** maximum par projet.
- Lorsque le projet de recherche est associé à l'essai d'un étudiant inscrit au programme de chirurgie buccale et maxillo-faciale, le montant maximal est de **4 000 \$** si ce dernier a obtenu une aide du Soutien aux activités de maîtrise (annexe 1).

Date limite pour déposer une demande

Les demandes de subvention doivent être acheminées par courrier électronique au plus tard le **3 janvier 2024, 23h59** à cycles-superieurs@fmd.ulaval.ca.

La date de réception du courriel fera foi de toutes les signatures impliquées et sera la date de participation au concours. Les résultats du concours seront annoncés à la mi-février 2024.

4. Subventions de recherche en physiologie buccale

Objectifs de la subvention

- Supporter la recherche et la formation sur le fonctionnement physiologique de l'appareil masticatoire.
- Promouvoir le développement des connaissances sur les paramètres du fonctionnement harmonieux et physiologique de l'appareil masticatoire et les mettre en relation avec certaines dysharmonie ou pathologie de fonctionnement afin d'en comprendre les différences.

Admissibilité

- Professeurs réguliers de la FMD de l'UL, comme demandeur ou codemandeur principal, pour réaliser un projet de recherche.
- pour réaliser un projet de recherche.

Objectifs du projet de recherche

- Contribuer à l'avancement des connaissances sur le fonctionnement physiologique de l'appareil masticatoire.
- Améliorer la physiologie de l'appareil masticatoire.
- Comprendre les différences existantes entre le fonctionnement d'un appareil masticatoire en santé et un malade.
- S'inscrire dans le plan de développement de la recherche de la Faculté.

Exemples de projets de recherche admissibles

- Les paramètres d'oxydoréduction d'une lésion périapicale qui mènent à sa guérison.
- L'influence des contacts interdentaires dans un contexte de traumatismes dentaires chroniques menant à une perte du support osseux.
- L'influence de l'occlusion des dents sur la santé pulpaire.
- La relation de l'orientation dans l'espace des dents et la santé de la gencive sous-jacente.
- La mesure par condylographie des paramètres de fonctionnement physiologique optimal de l'appareil masticatoire.
- La mesure par condylographie des fonctions physiologiques de la cavité buccale, des para-fonctions et de diverses positions et mouvements mandibulaires en situation de santé, de pathologie ou pré et post traitement dentaire.

Montant

- **6 000 \$** maximum par projet.

Date limite pour déposer une demande

Les demandes de subvention doivent être acheminées par courrier électronique au plus tard le **3 janvier 2024, 23h59** à cycles-superieurs@fmd.ulaval.ca.

La date de réception du courriel fera foi de toutes les signatures impliquées et sera la date de participation au concours. Les résultats du concours seront annoncés à la mi-février 2024.



5. Règles du concours annuel de la recherche

Critères d'évaluation des projets

- Nouveauté du champ.
- Orientation clinique.
- Effet multiplicateur.
- Retombées prochaines.
- Possibilités de résultats à court terme.
- Réalisme de l'étude (faisabilité et budget).
- Candidats qui ont obtenu des résultats concrets à la suite des subventions accordées antérieurement par le Fonds.
- Projet avec collaboration des secteurs fondamentaux et cliniques à la Faculté.

Règles générales de financement

- Montant accordé pour une période de 24 mois débutant dès l'annonce de l'octroi.
- NOUVEAUTÉ : Si le chercheur a besoin de prolonger cette période, il devra déposer une demande écrite au vice-décanat à la recherche pour une prolongation de 1 an. Une deuxième et dernière prolongation de 1 an pourra être accordée par la suite.
- Lorsque le projet est complété, **un rapport scientifique (maximum deux pages) doit être déposé au vice-décanat à la recherche.**

Dépenses admissibles

- Matériel scientifique.
- Frais de bureau (papeterie, reprographie).
- Honoraires (exemple : biostatisticien, compensation pour des sujets humains).
- Salaire d'un auxiliaire de recherche.

Exclusions

- Salaire d'un étudiant dont les travaux de recherche font partie des exigences d'un cours ou d'un programme post-DMD.
- Travaux de secrétariat.
- Achat ou entretien d'équipement (scientifique, informatique, etc.).
- Dépenses inhérentes à la présentation des résultats (autres que le rapport final). En effet, 300 \$ supplémentaires seront attribués au chercheur ayant obtenu une subvention FEB et qui a présenté ces résultats sous forme de publication ou de communication (avec preuve à l'appui). La demande d'aide financière doit être acheminée au vice-doyen à la recherche dans **les trois mois** de la publication ou de la communication.



6. Formulaire

Le formulaire de demande de subvention est disponible sur le site WEB de la Faculté sous l'onglet Recherche/Concours annuel de la recherche.

La demande de subvention doit être rédigée préférablement en français.

7. Début de la recherche

Dès qu'un étudiant se joindra aux travaux du chercheur et que les aspects déontologiques seront approuvés, la somme sera mise à la disposition du chercheur pour une période de **deux ans**. Le calcul de la période de 2 ans, débute au moment de la réception de la lettre d'annonce de l'octroi.

ANNEXE I

Soutien aux activités de maîtrise

Fonds André-Charest 2023-2024

Objectifs

- Contribuer à la formation en recherche des étudiants inscrits dans le programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.
- Supporter la réalisation des activités de recherche des étudiants inscrits à la maîtrise en sciences dentaires à la Faculté de médecine dentaire.

Admissibilité

- Étudiants inscrits au programme de maîtrise en sciences dentaires et au programme de formation dentaire spécialisée en chirurgie buccale et maxillo-faciale.

Montant

- Selon la disponibilité budgétaire.
- Remboursement des frais engagés pour un montant maximal de 2 000 \$ (pendant la durée de son programme d'études)

Dépenses admissibles

- Matériel scientifique
- Frais de location d'équipement scientifique
- Frais de bureau (papeterie, reprographie, cartouche d'encre)
- Frais d'envoi (courrier, messagerie)
- Interurbains
- Frais de déplacement
- Biostatisticien, après avoir utilisé le service gratuit du département de mathématiques et statistiques de la Faculté des sciences et de génie
- Compensation pour des sujets volontaires
- Frais pour présenter des résultats de recherche à un congrès scientifique avec publication d'un abrégé de recherche. Montant maximal remboursé : 600\$
- Frais pour la publication d'un article scientifique, revue avec comité de lecture (traduction, révision linguistique, édition du manuscrit). Montant maximal remboursé : 300\$

Exclusions

- Travaux de secrétariat.
- Achat ou entretien d'équipement.
- Frais d'inscription à un congrès et les frais de séjour (sauf si relié à la présentation des résultats de recherche)

Formulaire : L'étudiant n'a pas de formulaire à compléter. Cette somme lui est réservée à son arrivée dans le programme de maîtrise, sur approbation du directeur de recherche. Le directeur de recherche doit confirmer le titre du projet, les types de dépenses à prévoir ainsi que la date de début des travaux.